

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS:

Annouces: la ligne... Réclamés: "... Faits divers: "...

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces. Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, LE 30 MAI 1880

DEPÊCHES DE LA NUIT

LA LETTRE DE ROCHFORD

Les imputations contenues dans la lettre de Rochefort sont inexécutes. Un agent des préfets a été envoyé sur les lieux...

Il les a frappés et a tenté, par des voies de fait, de dévaliser les individus arrêtés. Un agent des préfets a été envoyé sur les lieux...

L'AMBASSADE DE LONDRES

Le titulaire de l'ambassade de Londres n'est pas encore désigné.

REFORME DE LA MAGISTRATURE

Le Conseil des ministres s'est occupé dans la matinée de la question de la magistrature. M. Cazot a soumis les modifications qu'il propose d'apporter au projet.

Le gouvernement demande un an pour reconstruire le personnel de la magistrature. Les magistrats non renommés recevraient une pension ou seraient proportionnellement à leurs services.

La magistrature reconstruite serait inamovible. Le traitement des magistrats serait notablement augmenté.

Le nouveau projet porte également sur la suppression de différentes classes de cours et de tribunaux.

Il y aurait seulement que deux classes de cours d'appel et trois classes de tribunaux.

M. Cazot soumettra ce nouveau projet à la prochaine séance de la commission.

DERNIERE HEURE

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Le Voltair annonce plusieurs nominations dans la diplomatie, entr'autres celles de M. le marquis de Noailles, à Londres et de M. Chaillet, à Rome.

LE BUDGET DE LA PREFECTURE DE POLICE

Quelques-uns des membres du Conseil municipal de Paris, ont déposé hier, une proposition concluant au rejet du budget de la Préfecture de police.

Ce qui arrive quand la police n'intervient pas

On sait que, depuis quelques jours, Montpellier est le théâtre de désordres qui ne sont pas bien graves en eux-mêmes, qui ne menacent point la sécurité de l'État, puisqu'ils n'ont pour auteurs que quelques centaines d'étudiants, mais qui ne peuvent être que plus scandaleux.

Le 25, nous télégraphiâmes ce matin l'Agence Havas, qui en pareil cas, n'exagère jamais, ses manifestations, ont continué, à la Faculté de médecine. Le tumulte a été tel que le cours de M. Planchon n'a pu avoir lieu.

Le doyen a été accompagné à son domicile, à travers les rues de la ville, escorté par cinq cents étudiants, huant et sifflant.

Mais où était donc la police? que faisais-elle donc les sergents de ville? va-t-on demander; car, nous ne pensons pas, qu'à l'exception de quelques citoyens qui aiment le bruit pour lui-même et se rangent toujours à priori du côté des tapageurs, beaucoup de personnes sensées, trouvent tout simple qu'un doyen de Faculté, c'est-à-dire un homme ordinairement respectable par son âge et considérable par sa science, soit impunément insulté, outragé, humilié une heure durant par une bande de jeunes écoliers.

Où était la police? Que faisaient les sergents de ville? Mais ils assistaient tranquillement à la manifestation. C'est encore l'Agence Havas qui nous le dit nettement: « Les gardiens de la paix, ayant à leur tête le commissaire central, étaient présents pour assurer l'ordre. »

D'où il faudrait conclure évidemment que les faits que nous venons de rappeler n'ont pas paru à la police de Montpellier contraires au bon ordre. Eh bien! si non, nous ne croyons pas que, même dans une ville du Midi, où l'on est accoutumé aux démonstrations bruyantes des gardiens de la paix, on ait pu considérer comme une chose indifférente et dont ils n'avaient point à s'occuper, les aventures qu'on a fait subir au doyen de la Faculté de médecine.

Il n'aurait pas souffert que le premier venu, le plus vulgaire passant fût houscoulé ou injurié par quelques mauvais types; et leur devoir était de protéger cet homme, vénérable à tant d'égards, contre les mauvais procédés de ces gamins malappris!

Non, assurément, ils l'ont compris. Seulement, comme M. le commissaire central de Montpellier n'a pu être ni l'énergie ni le courage de M. le préfet de police de la Seine, comme il n'est pas allé dans une situation aussi indépendante, comme il n'a pas l'honneur d'être député et qu'il est à la merci d'une révocation sans phrases, il aura cru prudent d'appliquer vis-à-vis des atterroisements les maximes que développait hier, devant le conseil municipal de Paris, M. Engelhard de Sivers.

Il faut lire cette incroyable réponse dans la note officielle communiquée aux journaux. Le pays sait, par la propre déclaration de M. Constans, qui si la manifestation avait continué d'être encouragée par les journaux de MM. Clémenceau, Louis Blanc et Brodet, le gouvernement n'aurait pas réprimé.

Il ne reste donc plus à la Commune qu'un petit progrès à faire pour avoir droit de cité dans la capitale. Quand elle aura tout à fait gagné l'extrême gauche parlementaire, comme le conseil municipal de Paris, elle pourra alors se livrer sans obstacle à des manifestations qui sont une injure à l'armée, un défi à l'ordre et un appel à la guerre civile. Mais quand elle en sera là, c'est elle qui régnera.

M. CHARLES QUENTIN ET LES PROCESSIONS

On se souvient du vote par lequel la majorité radicale et anarchiste du conseil municipal émettait le vœu que les processions pour la Fête-Dieu fussent supprimées dans les hospices et hôpitaux de Paris.

M. Charles Quentin, le nouveau directeur de l'Assistance publique, qui ne professe pas pour les décisions de la majorité du conseil la même indépendance que M. Andrieux, préfet de police, s'est empressé de donner son avis sur ce vœu.

Il a, tout récemment, adressé à tous les directeurs des hôpitaux une circulaire pour les informer de la décision qu'il a prise, relative à l'interdiction des processions. M. Charles Quentin, qui n'est pas un homme à l'exécution stricte de cette mesure et d'en donner avis aux autochtones, afin qu'ils aient, en ce qui les concerne, à s'y conformer.

Le directeur de l'Assistance publique, dans sa circulaire, cherche à expliquer et à justifier son interdiction.

Il s'appuie pour cela sur deux considérations: la première est que les processions ont lieu en France de la part d'un certain nombre de municipalités; la seconde, les sentiments d'hostilité ou de désapprobation que ces manifestations religieuses seraient de nature à provoquer chez quelques malades.

Ainsi donc, parce qu'une faible minorité est contraire aux processions établies, voulues, par la majorité, on supprime les processions. Il est vrai que la majorité est catholique, tandis que la minorité est acquiescente à la libre pensée.

Bien que ce ne soit pas le lieu de faire observer l'injustice et l'arbitraire de la mesure prise par M. Charles Quentin, on nous ne saurait empêcher de nous adresser à Paris en faveur de la liberté de conscience, et de l'interdiction des processions les déclarations faites récemment par M. Faillères, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes, au sein de la commission du budget de la Chambre.

M. Faillères, protestant, reconnaît que la religion catholique est celle de la majorité des Français, et que par ce fait il faut éviter de prendre des mesures d'un caractère vexatoire pour la majorité et non donnant satisfaction à la minorité. Que veut-il penser de l'interdiction de M. Charles Quentin, son subordonné hiérarchique, et des considérations par lesquelles il la motive?

Mais la circulaire du directeur de l'Assistance publique ne se borne pas à l'interdiction des processions de la Fête-Dieu, elle se termine par un paragraphe consacré aux fêtes mondaines, bals, concerts, représentations de théâtre, etc. M. Charles Quentin se propose d'introduire dans les hôpitaux des directeurs de ces maisons sont invités à prendre leurs mesures pour que les malades soient informés de cette innovation et puissent les goûter prochainement.

M. Gambetta n'est plus à craindre. L'attitude des gauches même avancées, l'a bien prouvé hier.

M. GAMBETTA AGRANDIT SON PARC

Hélas! est-ce une loi sur notre pauvre terre. Que tous les deux voisins auront entre eux le droit de se faire un jardin.

Ainsi s'exprime, dans son *Mémorial Sans-souci*, le poète Andrieux (ne pas confondre avec M. Andrieux, préfet de police) Ces deux vers contiennent toute l'histoire de la lutte héroïque que nous engageons à entreprendre et menée à bonne fin, contre le petit restaurateur, campagneur, Massé, qui se voulait pas déloger, pour laisser le propriétaire des Jardies, c'est-à-dire M. Gambetta, grandir son parc de Ville d'Avray.

La Villa des Jardies, autrefois propriété de M. Gambetta, de s'éloigner selon son importance, celui-ci se rendit acquiescent, en 1879, des deux maisons contiguës appartenant à M^{lle} Michard, de Versailles. Ci. Vingt-cinq mille francs.

Malheureusement les deux maisons de M^{lle} Michard étaient pourvues de deux latrines séparées, et appartenant à deux propriétaires notés. L'un, le locataire Combal, menaçait de leur bonjour en 1881. L'autre le locataire Massé, se cramponnait au petit café-restaurant qu'il desservait moyennant un loyer modeste de 800 francs par an.

Ni frères, ni frères, ni frères d'indemnité ne purent déterminer ces hommes à déguerpir.

M. Gambetta trouva un jour dans l'incapacité absolue de payer son terme, il lui manquait 250 francs pour apaiser son propriétaire.

M. Gambetta guetta cette occasion comme le lion guette la biche errante. Point de répit, point d'arrêt, point de pitié! Aussitôt il dépêcha, au locataire insolvable, M^{re} Grillet, huissier à Sèvres, lequel se mit à instrumenter.

En vain, Massé pria, supplia, dit que l'hygiène était en jeu, qu'il se retirerait à la saison d'été, ou les touristes parisiens ont coutume de venir se rafraîchir dans sa guinguette... Il est marié, père de famille; il a deux petites filles sur les bras... point de pitié! M. Gambetta veillait grand sur son parc!

Voilà donc que, le 17 de ce mois, sur l'ordre de M. Gambetta ou plutôt de son factotum *Monsieur François*, ont été lancés les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café. Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

M. Gambetta n'est plus à craindre. L'attitude des gauches même avancées, l'a bien prouvé hier.

M. GAMBETTA AGRANDIT SON PARC

Hélas! est-ce une loi sur notre pauvre terre. Que tous les deux voisins auront entre eux le droit de se faire un jardin.

Ainsi s'exprime, dans son *Mémorial Sans-souci*, le poète Andrieux (ne pas confondre avec M. Andrieux, préfet de police) Ces deux vers contiennent toute l'histoire de la lutte héroïque que nous engageons à entreprendre et menée à bonne fin, contre le petit restaurateur, campagneur, Massé, qui se voulait pas déloger, pour laisser le propriétaire des Jardies, c'est-à-dire M. Gambetta, grandir son parc de Ville d'Avray.

La Villa des Jardies, autrefois propriété de M. Gambetta, de s'éloigner selon son importance, celui-ci se rendit acquiescent, en 1879, des deux maisons contiguës appartenant à M^{lle} Michard, de Versailles. Ci. Vingt-cinq mille francs.

Malheureusement les deux maisons de M^{lle} Michard étaient pourvues de deux latrines séparées, et appartenant à deux propriétaires notés. L'un, le locataire Combal, menaçait de leur bonjour en 1881. L'autre le locataire Massé, se cramponnait au petit café-restaurant qu'il desservait moyennant un loyer modeste de 800 francs par an.

Ni frères, ni frères, ni frères d'indemnité ne purent déterminer ces hommes à déguerpir.

M. Gambetta trouva un jour dans l'incapacité absolue de payer son terme, il lui manquait 250 francs pour apaiser son propriétaire.

M. Gambetta guetta cette occasion comme le lion guette la biche errante. Point de répit, point d'arrêt, point de pitié! Aussitôt il dépêcha, au locataire insolvable, M^{re} Grillet, huissier à Sèvres, lequel se mit à instrumenter.

En vain, Massé pria, supplia, dit que l'hygiène était en jeu, qu'il se retirerait à la saison d'été, ou les touristes parisiens ont coutume de venir se rafraîchir dans sa guinguette... Il est marié, père de famille; il a deux petites filles sur les bras... point de pitié! M. Gambetta veillait grand sur son parc!

Voilà donc que, le 17 de ce mois, sur l'ordre de M. Gambetta ou plutôt de son factotum *Monsieur François*, ont été lancés les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café. Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.

« Joyeux buveurs du café Frocpe, volez-vous la face! Comme nous sommes loin du paradis! » dit un de nos confrères. « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression! »

On ne dira: « Il a fait saise, c'était son droit! » En effet, c'était son droit. Mais le puissant châtelain de Ville d'Avray est trop avocet pour ignorer que l'exercé du droit même bien vite à l'exercé de l'iniquité. *Suumus jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que les meubles de la famille Massé et les ustensiles accessoires du café, Tableau lamentable qui attriste la population de Ville d'Avray. Les enchères sont dérisoires: la succrerie est tout à fait absente, un zinc, qui a coûté 130 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière de 240 francs, dégringole jusqu'à 30 francs.